

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
264^{ème} REUNION
8 MARS 2011
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM(CCLXIV)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE LA 264^{ème} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine, lors de sa réunion 264^{ème} réunion tenue à Addis Abéba, le 8 mars 2011, a examiné la note d'information sur l'état de mise en place et de mise en œuvre opérationnelle des structures subsidiaires du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et a adopté la décision qui suit :

Le Conseil,

1. **Prend note** du document d'information sur l'état de mise en place et de mise en œuvre opérationnelle des structures subsidiaires du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (PSC/PR/(CCLXIV) et **souligne** l'importance des structures subsidiaires pour l'appui qu'elles lui apportent dans son travail pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique ;
2. **Décide** de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des structures subsidiaires du Conseil, en particulier la nomination des membres desdites structures et l'élaboration de leurs mandats respectifs, dans les meilleurs délais. **Décide en outre** que le Comité d'Etat Major doit se réunir très rapidement et, au moins, une fois par mois, et faire rapport au CPS;
3. **Demande** à la Commission d'apporter le soutien nécessaire, afin d'assurer le fonctionnement effectif des structures subsidiaires ;
4. **Salue**, à l'occasion de la journée internationale de la femme, ce 8 mars 2011, toutes les femmes d'Afrique pour leur contribution à la quête de la paix et de la sécurité en général, et aux opérations de maintien et de soutien à la paix partout où elles sont déployées sur le continent.
5. **Décide** de rester activement saisi de la question.